



Rapport annuel d'activités 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

L'ARCHIPEL DE L'AVENIR

Organisme communautaire de services aux autistes adultes
1526, rue Palmieri • Montréal (Québec) • H2C 3J8
Tél. 514.381.4724 • Courriel : larchipeldelavenir@gmail.com

MOT DES MEMBRES FONDATEURS

« Qu’advient-il de nos enfants autistes, maintenant à l’âge adulte, lorsque nous ne serons plus en mesure de nous occuper d’eux? » Voilà l’interrogation constante et angoissante qui hante parents et proches aidants lors des soirées TED sans DI de l’ATEDM (maintenant Autisme-Montréal).

Ce questionnement est alimenté depuis plusieurs années par différentes études inquiétantes montrant l’augmentation de la prévalence autistique (1% de la population canadienne selon certaines) de même que par la diffusion de différents rapports¹ indiquant une pénurie persistante et croissante de services pour les autistes adultes. Ces constats basés autant sur les recherches que sur le vécu des familles ont conduit quelques parents à se regrouper pour voir comment ils pourraient continuer à soutenir leurs enfants autistes de façon pérenne et collective. C’est dans la foulée de leurs rencontres avec d’autres parents et de consultations faites auprès du milieu communautaire et du secteur public de la santé et des services sociaux qu’est né officiellement l’Archipel de l’avenir le 4 mars 2014.

Cinq membres fondateurs, réunis en conseil d’administration provisoire, ont mis sur pied cet OSBL qui, à terme, offrira aux personnes adultes ayant un trouble du spectre de l’autisme sans déficience intellectuelle (TSASDI) un soutien communautaire adapté à leurs besoins spécifiques.

L’année 2014 – 2015 aura surtout été une période de démarrage et d’organisation pour l’Archipel de l’avenir. Elle aura aussi été une année de réflexion permettant de bien définir sa mission, sa vision d’avenir et ses valeurs. Pour ce faire, notre organisme a pu compter sur l’assistance et l’expertise bénévole et soutenue d’une organisatrice communautaire du CIUSSS du Nord-de-l’Île-de-Montréal. Progressivement, des personnes bénévoles, concernées par notre mission et désireuses de faire profiter l’Archipel de leur expérience personnelle et professionnelle, sont venues prêter main forte et participer activement à nos travaux. Nous avons aussi accueilli une personne qui a contribué à la fondation de l’organisme Rêvanous et participé à toutes les étapes de son développement. Son expérience nous est des plus utiles, d’autant que cet organisme fait figure de pionnier et que notre démarche s’en inspire largement.

Grâce au travail réalisé en 2014 – 2015, l’Archipel de l’avenir a mis en place des bases solides qui lui permettent de se projeter dans l’avenir. Déjà, notre offre de services se précise, nos activités de représentation se multiplient et notre projet d’habitation nous stimule. Nous sommes ravis de constater que notre communauté nous accueille avec ouverture et générosité.

Au nom de l’Archipel de l’avenir, nous tenons à remercier les personnes et les organisations qui ont contribué de près ou de loin à son avancement au cours de l’année soit par des lettres d’appui, des prêts de locaux, des conseils précieux, des collaborations directes ou du financement. L’avenir de l’Archipel est prometteur.

Micheline Gervais
Administratrice

Ariel Guberman
Trésorier

Sylvie Jetté
Vice-présidente

Chantal Rivest
Secrétaire

Paul Sénécal
Président

¹ Fédération québécoise de l’autisme – 2013; Protecteur du citoyen – 2012.

MISSION ET VALEURS DE L'ARCHIPEL DE L'AVENIR

Soucieux de définir une mission reflétant parfaitement les besoins des adultes autistes et de leurs familles, les membres fondateurs ont voulu consulter des parents, des proches aidants et des organismes communautaires. Tel que mentionné précédemment, Rêvanous, un organisme qui s'adresse à des adultes ayant une DI légère, s'est avéré un projet inspirant. À tel point que nous avons souhaité nous intégrer à cet organisme déjà existant. Bien qu'officielle, notre tentative n'a pas connu le succès escompté et la création de l'Archipel s'est alors imposée.

Trois grands thèmes sont ressortis à la suite de nos consultations :

- l'accessibilité à du logement social pour les adultes autistes, subventionné en fonction de leurs revenus, dans un contexte mixte, avec du soutien communautaire pour favoriser l'inclusion et la cohabitation;
- des activités permettant aux adultes et aux familles de bien se préparer à la vie autonome en logement (réflexion, information, partage, etc.);
- des activités de soutien facilitant l'intégration sociale, culturelle et professionnelle.

L'unanimité s'est ensuite faite autour de la mission suivante :

L'Archipel de l'avenir développe et gère des projets d'habitation à loyer abordable pour des adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme et leur offre, ainsi qu'à leurs familles, une gamme de services de soutien communautaire pour favoriser à long terme leur autonomie, leur maintien réussi en logement et leur participation sociale.

Afin de s'assurer qu'ils partageaient une vision semblable, les membres fondateurs ont été invités à préciser leur vision du projet, à échanger et à s'entendre sur des valeurs incontournables, à la fois dans l'administration de l'organisme et dans l'intervention auprès des adultes autistes.

Au plan administratif, ils se sont entendus autour

- de règles communes de gestion visant l'honnêteté et l'intégrité des administrateurs,
- de discussions et débats empreints de respect et de tolérance,
- de décisions fondées sur un esprit de justice, d'équité et d'égalité,
- d'une gestion éthique, transparente, qui reflète la responsabilité des administrateurs.

Au plan clinique, ils sont tombés d'accord sur la recherche d'intervenants, d'employés et de bénévoles

- qui agissent avec confiance auprès des adultes autistes, qui les considèrent comme des individus aptes à développer une vie autonome positive et qui les encouragent à entretenir une bonne estime d'eux-mêmes;
- qui démontrent un respect des personnes et dont les interventions sont totalement exemptes d'abus, d'intimidation ou de violence;
- qui maintiennent un climat d'ouverture, de sécurité, d'entraide, d'écoute et d'empathie.

Au cours de nos réflexions et de nos discussions, une vision s'est dégagée :

Habité par la conviction que les adultes TSASDI ont le potentiel et le désir de vivre autonomes, dans un espace qui leur soit propre, l'Archipel de l'avenir les appuie dans ce projet en leur offrant un soutien adapté à chaque étape. Partant de la préparation, en passant par l'accès à des habitations de qualité et jusqu'au soutien communautaire, l'Archipel de l'avenir vise à offrir aux adultes TSASDI l'opportunité de prendre leur place en tant qu'individus autonomes intégrés dans la collectivité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES OBSERVATEURS

En 2014 – 2015, le conseil d'administration provisoire était composé des 5 membres fondateurs provenant d'horizons professionnels diversifiés et ayant en commun le fait d'avoir un enfant adulte ayant un TSASDI.

- Micheline Gervais – conseillère en emploi
- Ariel Guberman – directeur administratif
- Sylvie Jetté – bibliothécaire
- Chantal Rivest – éducatrice en service de garde (à la retraite)
- Paul Sénécal – économiste-statisticien (à la retraite)

Paul Sénécal, Sylvie Jetté, Ariel Guberman et Chantal Rivest sont respectivement président, vice-présidente, trésorier et secrétaire de la corporation.

Le Conseil s'est réuni à huit reprises pendant l'exercice d'abord dans les locaux de l'ATEDM, puis au CLSC Ahuntsic. D'entrée de jeu, les administrateurs ont choisi de travailler en collégialité, se partageant les différents rôles, mandats, dossiers et suivis.

Pour donner vie à ses valeurs de transparence et de partage, l'Archipel accueille à chacune de ses rencontres des parents d'adultes autistes. Ce groupe est composé d'une dizaine de personnes. Plus que des observateurs, ceux-ci participent et enrichissent les échanges en y allant de leur avis et de leur expérience. C'est d'ailleurs dans ce groupe que l'Archipel puisera les administrateurs qui compléteront le C.A. lors de la future assemblée de fondation (juin 2015) et les membres de ses comités de travail.

LES COMITÉS DE TRAVAIL

La coopération et le partage des tâches et des mandats caractérisent l'Archipel de l'avenir. Le travail en comité coulait de source et quatre groupes ont été créés pour s'attaquer à quatre volets :

- l'obtention des lettres patentes et du numéro de charité
- la rédaction des règlements généraux
- le développement d'ateliers préparatoires à la vie autonome en logement
- la définition du projet d'habitation

- **Lettres patentes et organisme de bienfaisance**

Tous les membres fondateurs ont largement contribué à ce comité, plus particulièrement Paul Sénécal qui assurait la liaison avec les institutions (Registraire des entreprises et Agence du revenu du Canada). Ce comité a d'abord recensé l'offre de services des organismes communautaires aux adultes TSASDI histoire de connaître celle-ci et d'éviter les doublons. Il s'est familiarisé avec les exigences du Registraire et complété les formulaires demandés, puis avec celles de l'ARC. Cette dernière aventure s'est avérée très laborieuse et, au 31 mars 2015, nous n'étions toujours pas fixés sur l'obtention de la reconnaissance comme organisme de bienfaisance.

- **Règlements généraux**

Le comité composé d'Ariel Guberman et Paul Sénécal était piloté par Jean-Marie Robert, un avocat de la CSSST à la retraite qui a pris plaisir à se plonger dans la partie III de la Loi des compagnies! Entrepris pendant l'exercice, le travail de ce comité s'est conclu avec l'adoption des règlements généraux lors de l'assemblée générale de juin 2015.

- **Ateliers préparatoires à la vie autonome**

Le comité qui se penche sur le contenu des ateliers est composé de Thérèse Chapdelaine², Ariel Guberman, Chantal Rivest, Madeleine Séguin et Marjolaine St-Jules³. Ensemble, ils ont identifié une douzaine d'ateliers qui s'adressent aux adultes autistes et, à l'occasion, à leurs parents, et qui abordent des sujets comme

- vivre seul en appartement
- argent et budget
- hygiène de vie et santé
- alimentation
- identité et estime de soi
- gestion des émotions, du stress et de l'anxiété
- habiletés de communications et relations interpersonnelles
- vie amoureuse et sexualité
- obligations contractuelles (bail)
- etc.

Au 31 mars 2015, deux ateliers avaient été complétés.

- **Projet d'habitation**

Paul Sénécal travaille ce dossier avec l'aide d'Erwan Poënces du GRT Bâtir son quartier et Carole Brousseau du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal. Tel que mentionné précédemment, le projet d'habitation réalisé par Rêvanous sert de modèle à plus d'un niveau : taille du projet, mixité, inclusion, ouverture à la communauté et support communautaire.

L'Archipel est désireux d'implanter son projet dans le quartier Ahuntsic, plus précisément sur le terrain des anciens ateliers municipaux : rue Louvain, entre St-Hubert et Christophe-Colomb. Il a fait valoir son intérêt auprès du Chantier Habitation Ahuntsic et y siège depuis avril 2014.

Le projet de logement social souhaité par l'Archipel aurait, entre autres, les caractéristiques suivantes :

1. un OSBL d'habitation réalisé dans le cadre du programme AccèsLogis;

² Mme Chapdelaine est maintenant à la retraite. Elle a réalisé une carrière en enseignement (adaptation scolaire).

³ Mme St-Jules est à la retraite. Elle a travaillé comme agente de relations humaines au CHU Sainte-Justine. Elle est l'auteure des ateliers d'autonomie de Rêvanous. Les ateliers de l'Archipel s'en inspirent mais leur contenu est entièrement adapté aux personnes autistes et à leurs familles.

2. un financement pour du soutien communautaire en logement social;
3. un immeuble comportant des espaces communautaires spacieux pour réaliser l'intégration des locataires entre eux et avec leur communauté;
4. un immeuble composé de logements de 3 ½ pièces avec entrée laveuse-sécheuse et incluant dans le bail le chauffage et l'électricité;
5. un règlement qui permet d'avoir un animal de compagnie (ex. un chien), la zoothérapie étant utile pour réduire l'anxiété des personnes autistes;
6. un immeuble ayant entre 50 et 80 logements en mixité sociale : personnes de 55 ans et plus, personnes handicapées et personnes autistes.

Un cinquième comité, composé de Sylvie Jetté et Chantal Rivest, visait l'organisation de cafés-rencontres pour les parents et les proches aidants. Soutien, partage, information et conseils d'experts sur des sujets divers (fiducie testamentaire, tutelle, impôts, derniers développements en autisme, etc.) étaient à l'ordre du jour. Une seule rencontre a eu lieu pendant l'exercice. Les tâches étant tellement nombreuses dans notre première année de fonctionnement, il a été décidé de suspendre temporairement ces activités.

LE RÉSEAUTAGE et LA PROMOTION

Dans son projet d'habitation, l'Archipel de l'avenir compte sur deux ressources principales : le GRT Bâtir son quartier et le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal. Dans le premier cas, il s'agit d'une ressource incontournable pour réaliser un projet d'habitation sociale et comprendre et préparer adéquatement toutes les étapes qui mènent à la construction d'un immeuble : développement de projet, offre d'achat, études de viabilité, proposition architecturale, ressources professionnelles, exploitation, budget, sélection, règlements, etc. Dans le second cas, les conseils éclairés et la riche expérience de l'organisatrice communautaire, Carole Brousseau, nous permettent de nous engager positifs et confiants dans notre long cheminement.

Notre participation active au Chantier Habitation Ahuntsic et dans ses divers comités s'imposait d'elle-même : préparation de recommandations sur la stratégie d'inclusion, représentations auprès des députées de Crémazie et de l'Acadie, etc. Nous nous sommes ainsi progressivement intégrés dans notre communauté et avons pu présenter notre projet qui a d'ailleurs reçu l'appui de la concertation. Ceci nous a conduit à nous joindre à la Table de quartier, Solidarité Ahuntsic, et à participer au Forum *Ahuntsic en devenir*. Nos recherches nous ont conduits à rencontrer la SCHL pour en savoir plus sur leurs programmes et à assister à l'AGA du GRT Bâtir son quartier.

Nous avons évidemment souhaité présenter l'Archipel à des organismes comme Autisme Montréal, le CRADI et l'APDITED et participons depuis à de nombreuses activités (marche pour l'autisme, conférences, lancement d'une fondation DITSA, campagne PHAS, etc.).

Nous avons aussi rencontré quelques personnes ressources du réseau de la santé pour présenter notre organisme, notamment l'équipe du PSOC à l'ASSSM et le comité des usagers du CROM, et des personnes du réseau communautaire, plus spécifiquement Rêvanous et les projets Rosa Blanda et Fleuron situés dans les Basses Laurentides.

Enfin, l'un des administrateurs a créé et mis à jour une page facebook histoire de donner de nos nouvelles et de tenir les intéressés au courant des récents développements de l'Archipel.

LE BÉNÉVOLAT et LE FINANCEMENT

L'Archipel en est évidemment à ses premiers pas et ne dispose pas de financement à cette étape-ci. Il ne peut compter que sur un important bénévolat pour se développer.

Bénévoles et membres du conseil d'administration provisoire, une quinzaine de personnes en tout, ont consacré plus de 850 heures à l'organisme en 2014 – 2015, soit une moyenne de 57 heures/bénévole. Nous devons aussi notre logo à une bénévole, Mme Layina Ali-Ahmed, étudiante en psychologie spécialisée en autisme (asperger).

Bien sûr, certains ont donné davantage, d'autres moins, mais chaque participation a eu son importance et nous permet d'afficher un bilan dont nous sommes très fiers.

Quelques demandes de subvention ont été rédigées et nous aurons permis de recueillir 4 000\$.

- Subvention discrétionnaire du ministre de la Santé et des services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette.
- Subvention discrétionnaire de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la protection de la jeunesse et à la santé publique, Mme Lucie Charlebois.
- Soutien à l'action bénévole de la députée de Crémazie, Mme Marie Montpetit.

Pour 2016 – 2017, nous déposerons une demande de reconnaissance au PSOC avec l'espoir d'être reconnus mais aussi avec celui d'obtenir un budget de démarrage. Le domaine d'intervention de l'Archipel est si peu couvert qu'il est urgent d'investir quelques ressources. L'Archipel de l'avenir souhaite commencer dès à présent son offre de services et croit pouvoir le faire avec une première modeste contribution de 9 000\$ de la part du PSOC.

Pour informations supplémentaires

- Paul Sénécal (514.381.4724)
- Carole Brousseau (514.384.2000 poste 8744)